



AVIS DE COURSE

Course en double du 04 au 05 Mai 2019

Environ 150 miles en une étape autour des îles de Bretagne Sud

1. REGLES

1. La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans les règles de course à la voile (RCV)
- 1.2 Le règlement sportif de la FFV
- 1.3 Les Règles IRC 2019 et OSIRIS 2019
- 1.4 Le règlement du Championnat Atlantique en Double IRC UNCL 2019
- 1.5 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.6 Les RSO Catégorie 3 avec radeau.
- 1.7 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. SIGNALÉTIQUE DE L'ORGANISATION

Une signalétique (flammes, cagnard numéroté) sera remise par l'organisation et devra être visible sur le voilier durant toute la course. La pose et le maintien en bon état de cette signalétique sont de la responsabilité des concurrents. Au port, les concurrents doivent arborer en mâture les pavillons de l'épreuve fournis par l'organisation.

3. ADMISSIBILITE, INSCRIPTION

3.1 La régate est ouverte à tous les bateaux jaugés IRC et disposant d'un certificat IRC en cours de validité armés à minima en **catégorie « semi-hauturière »** (conformément à la nouvelle division 240 applicable au 1^{er} mai 2015) et **jaugés en IRC et Osiris** (Les concurrents devront posséder un certificat. Pour les bateaux ne possédant pas de certificat, L'UNCL pourra délivrer un certificat IRC SER (Single Event Rating) pour l'inscription à la course.

3.2. L'équipage doit être composé de 2 personnes, licenciées à une fédération de voile membre de World sailing.

3.3. N'est autorisée que la présence d'une personne du groupe 3 Word Sailing par bateau, peu importe qu'elle en soit le skipper ou l'équipier.

3.4. Les concurrents français doivent être possesseurs d'une licence compétition auprès de la Fédération Française de Voile, et avoir souscrit une assurance responsabilité civile, couvrant les dommages causés aux tiers. Les participants de nationalité étrangère courant sur des bateaux français ou étrangers doivent être en possession d'un document attestant de leur appartenance à une autorité nationale affiliée. Ils doivent pouvoir justifier d'une assurance en Responsabilité Civile d'un montant de 1,5 million d'euros minimum. Une licence de Voile Française pourra être délivrée à tout concurrent étranger.

3.5. Un classement particulier, extrait du classement général, sera réservé à une classe, à condition qu'il y ait plus de 7 bateaux du même type (IRC, Osiris, Figaro 2, Offset, JPK...) Pour le Championnat Atlantic UNCL IRC, un classement spécifique sera établi.

3.5. La course est ouverte à 40 bateaux maximum. Le Comité d'Organisation peut décider d'inviter des bateaux supplémentaires au nombre maximum d'inscrits.

3.6. Les inscriptions sont ouvertes à partir du 10 décembre 2018. L'inscription est comptabilisée à la date de réception du bulletin de participation accompagné du règlement de 210 € par bateau, bénéficiant ou non d'un soutien publicitaire (en cas de désistement après le 4 avril 2019 un forfait de 100 € sera retenu).

3.7 La liste des concurrents et liste d'attente seront affichées sur le site internet : www.atlantic-course-au-large.com (rubrique téléchargement)

3.8. Documents et informations à fournir lors de l'inscription :

- Bulletin de participation
- Licence FF Voile Compétition 2019 ou licence FF Voile accompagnée du certificat médical avec aptitude à la compétition voile valide pour chaque membre d'équipage et d'une autorisation parentale pour les mineurs.
- L'autorisation de port de publicité
- La première page de l'acte de francisation pour les bateaux français. Les bateaux non francisés doivent être en conformité avec leur législation nationale en vigueur
- Certificat de jauge IRC 2019 ou ORC/Osiris
- Certificat d'assurance valide en responsabilité civile
- N° de téléphone portable accessible pendant la compétition
- Groupe Word Sailing : les concurrents sont tenus de déclarer leur appartenance après avoir vérifié auprès de World sailing à quel groupe ils appartiennent (groupe 1: amateur ; groupe 3 : professionnel).

3.9. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire et l'envoyer accompagné du règlement requis de 210 €, chèque établi à l'ordre de l'Association ACL, 1 Boulevard de la Compagnie des Indes – 56290 PORT LOUIS (formulaire d'inscription en ligne sur le site internet de l'association ACL).

La déclaration du nom de l'équipier sera exigée au plus tard le 15 Avril 2019.

4. PROGRAMME

- **Vendredi 03 Mai 2019**

14H à 18H Confirmation des inscriptions, Contrôles de Jauge éventuel, Contrôles de sécurité

17H remise des IC (téléchargeable une semaine avant sur le site ACL)

18H tous les bateaux doivent être présents à Port Louis

18H30 : Pot de bienvenue chez Demi Clé

20H00 : contrôle des feux des navires

- **Samedi 04 Mai 2019**

De 9h à 12h00 : Confirmation des inscriptions et contrôles de sécurité (Fin)

14H : Briefing skippers et prévisions Météo

16h00 : Mise à disposition du Comité de course pour le départ d'un parcours semi-hauturier d'environ 100 milles en Bretagne Sud

Dimanche 05 Mai 2019

10h00 : Arrivée des bateaux

Buffet froid toute la journée sous notre chapiteau

15h00 remise des prix à la capitainerie (l'horaire pourra être avancé en fonction des conditions de course, voir IC)

5. JAUGE

Chaque bateau doit adresser au comité d'organisation un certificat IRC ou ORC/Osiris valide avant le 15 Avril 2019.

Un contrôle pourra être effectué à tout moment de l'épreuve sur demande du Comité de Course, du Comité de Réclamation ou du Comité Technique

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles sous forme papier lors de l'accueil des concurrents à Port Louis, le vendredi 03 Mai 2019 à partir de 17h, mais seront téléchargeables sur le site ACL une semaine avant.

7. CLASSEMENTS

7.1. Le Système de Points à Minima des RCV (annexe A) sera appliqué

7.2.. Les ex aequo seront départagés par l'application de la RCV A 8

- 7.3. Le classement général IRC et le classement général Osiris de la DUO DEMI CLE seront calculés en temps compensé et dotés de prix pour les 3 premiers.
- 7.5. Le Challenge "GENERALI – CBT BOURHIS" récompensera spécifiquement le 1er en temps réel de la DUO DEMI CLE.
- 7.6. Le Challenge "LECLERC RIANTEC" récompensera spécifiquement le 1er en temps compensé de la DUO DEMI CLE.
- 7.7. Dans le cas ou dans une série, le nombre de bateaux identiques est supérieur à 7, le premier pourra bénéficier d'un prix spécial.

8. SECURITE

8.1. Les bateaux devront être équipés du matériel décrit dans la liste de la Division 240 pour une navigation « **semi-hauturière** »

8.2 Tous les bateaux devront être équipés :

*d'une VHF ASN fixe de puissance 25W

*d'une VHF portable

*d'un transpondeur AIS en état de marche,

Une balise de repérage individuelle est recommandée.

8.3. Les concurrents devront porter sur eux un gilet de sécurité pendant toute la durée de la course.

En cas de navigation de nuit, les concurrents devront porter sur eux une lampe flash light automatique.

9. AIDE EXTERIEURE

- Les pilotes automatiques sont autorisés, ceci modifie la RCV 52
- Tout système d'aide à la navigation est autorisé
- Le routage extérieur n'est pas autorisé
- Toute assistance extérieure est rigoureusement interdite pendant la course

10. PLACE AU PORT

Les places au port de Port-Louis seront gratuites du jeudi 02 au lundi 06 Mai 2019

10. DECISION DE PARTICIPER

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

11. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter un des administrateurs de l'association ACL à Port Louis :

Michel BORNE (Président), Mob : +33 (0) 6 18 41 75 86

Sylvain PONTU (Coordinateur course), Mob : +33 (0)6 20 36 64 36

Ou par email à duodemicle@gmail.com